PROJET PEDAGOGIQUE
CENTRE DE LOISIRS ELEMENTAIRE

2019/2020

N° d'habilitation : 0930022AP001319-E01
0930022-CL0000219

Directrice Jean-Jack Salles
GHOUABECHE Christine

Directrice adjointe Jean-Jack Salles
TOUABTI Anik

Directrice adjointe Victor Hugo
MALOU DESSENNE Déborah

SOMMAIRE

INTRODUCTION
I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE 6
a)Situation géographique 6
b)Descriptions des locaux du centre 6
c)Public accueilli 6
d)Les moyens humains 7
e) Rôle et missions de la directrice 7
f)Rôle et fonctions de l'animateur. trice 7
g) Les moyens financiers 8
h) La formation 8
II. FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE 9
a) Modalités d'inscription 9
b) Modalité d'accueil 9
c) Protocole d'accueil et arrivée des enfants 9
d) En cas d'accident 11
e) Participation financière des familles 11
- III. LA VOLONTE D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS 12
a) Les P.A.I (protocole d'accueil individualisé) 12
b) Accueil des enfants en situation de handicap 13
- IV. INTENTIONS PEDAGOGIQUES DE LA STRUCTURE 13
a) Objectif généraux 13
b) Les objectifs généraux communs à chacun des groupes sont les suivants : 13
c. Organisation des groupes 14
d) Thème de l'année 15
e) Activités proposées 15
f) La kermesse 17
g) Le projet d'été 17
h) Partenariat associatifs: 18
i) Passerelles avec la Jeunesse: 18
- IV. PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORTS 19
a) Les Droits de l'enfant 19
b) Semaine du handicap 19
c) Développement durable 19
d) Les Lilas sur sport 19
- V. LA PLACE DES PARENTS 20
a) Information et échange 20
b) Premier pas au centre de loisirs 20
c) Ateliers portes ouvertes 20
- VI. EVALUATIONS 21
a) Réunions d'équipe 21
b) Les évaluations 21
- VII. ANNEXE : Complément Victor Hugo 22

Introduction

Les accueils périscolaires sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Situés à l'articulation des différents temps de vie (école et famille), ils doivent être coordonnés et complémentaires.

L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, mais organise pour qu'il puisse apprendre et faire par lui-même. Néanmoins, ces temps restent des moments de détente pour ces derniers. Nous ferons le maximum pour que chacun puisse y trouver son bien-être.

Un projet pédagogique qui s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif de Territoire

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant, au service de sa réussite éducative et de son bien-être.

Il met en place un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Le PEDT en assurant, notamment en fin d'après-midi, l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent. Avec la présence de l'école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans les territoires.

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaires peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires : un taux d'encadrement plus souple (un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10, un animateur pour 18 enfants au lieu de 14)

Toutefois, la ville fait le choix de maintenir sur son secteur périscolaire le taux hors PEDT d'un animateur pour 10 enfants en maternelle et d'un animateur pour 14 enfants en élémentaire et sur le centre de loisirs d'un animateur pour 8 enfants en maternelle et d'un animateur pour 12 enfants en élémentaire.

Notre positionnement concernant la Laïcité

La laïcité est un pilier de la République, un des principes forts de la démocratie française. La ville des Lilas veille à ce que ses agents respectent leur obligation de stricte neutralité et exerce leurs fonctions dans le respect du **principe de laïcité**. A ce titre, ils s'abstiennent notamment de manifester, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs opinions religieuses et politiques.

Les animateurs ont conscience qu'en tant qu'éducateurs leur attitude personnelle a une influence dans le développement des projets qu'ils sont amenés à conduire ou à accompagner.

Conscients de cette influence, les animateurs doivent adopter en toutes circonstances une attitude laïque basée sur le respect de l'autre, de ses différences et la prise en compte des avis de tous (enfant, équipe d'animation), qui permette de favoriser l'autonomie des enfants dont ils ont la charge, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture.

ORGANIGRAMME DU SERVICE PERISCOLAIRE

Directrice Education Enfance
Marie TROLLE

Pôle Périscolaire
Responsable :
Françoise MATTEI
Responsable Adjoint :
David CAVILLON

Accueil – Gestion RH et administrative
Linda TAN

Educatrice référente handicap
Vanessa THENAULT
Coordinatrice Accueils périscolaires maternels
Sabine BOUGUERN
Coordinatrice Accueils périscolaires élémentaires
Florence TIBONNIER
Directeur Centres de loisirs maternels
Alexis BOISSEAU
Directrice Centres de loisirs élémentaires
Christine GHOUABECHE
Intendance – Gestion budgétaire
Samir BENABDELKADER

Directeurs (trices) périscolaires maternels

R. Rolland : Patricia MIREY
Courcoux : Laurence ZEITOUN
V. Hugo: Déborah MALOU
J. Daubié : Marie LE GOAREGUER
Calmette : Camille SOUPAULT
Les Bruyères : Mauricette NAKACHE

Directeurs (trices) périscolaires élémentaires

R. Rolland : Stéphanie THIRION
V. Hugo : Déborah MALOU
W. Rousseau : Anik TOUABTI
P. Langevin : Sonia BENHAMMADI

Directeur periscolaire Volant :
Antony COTON-PELAGIE

Animateurs (trices)

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'accueil de loisirs du mercredi se fait sur deux sites en raison du nombre important d'enfants accueillis. Le centre Jean-Jack Salles et Victor-Hugo qui accueille en plus des enfants de l'école, ceux d'école privée.

a)Situation géographique

Situé à la périphérie de la ville des Lilas et implanté à proximité d'espaces verts, l'accueil de loisirs municipal Jean Jack Salles se compose de deux sections maternelle et élémentaire.

L'accueil de loisirs élémentaire fonctionne tous les mercredis et toutes les vacances scolaires. Il accueille environ 190 enfants pour les mercredis et 170 enfants pour les vacances scolaires. Cet accueil fonctionne en groupes d'âge au vu du nombre d'enfants.

b)Descriptions des locaux du centre

Rez-de-chaussée :

Quatre salles d'activités
Une infirmerie
Un groupe sanitaire

Rez-de-jardin :

Un auditorium (en commun avec la section maternelle capacité d'accueil 48 enfants)
Six salles d'activités
Un groupe sanitaire
Une toilette handicapée
Une douche

1er étage :

Atrium avec 4 coins d'activités possibles

Toutes les salles d'activités sont équipées de placards et d'un évier.

Le terrain

L'espace élémentaire est accessible par le rez-de-jardin. Cet espace extérieur est équipé d'un jeu.

c)Public accueilli

Le centre de Loisirs Jean-Jack salles a une capacité d'accueil de 230 enfants. Il réunit les écoles élémentaires Paul Langevin, Romain Rolland et Waldeck Rousseau. L'effectif des enfants accueillis les mercredis varies entre 180 et 200 enfants répartis en 3 groupes d'âges.

NIVEAUX	BLEU (CP)	ROUGE (CE1/CE2)	VIOLETS (CM1/CM2)	TOTAUX
EFFECTIF DU MATIN	60	70	60	190
DEPART 13H30	15	17	22	54
ARRIVEE 13H30	5	7	2	14
EFFECTIF APRES-MIDI	50	60	40	150

d)Les moyens humains

L'encadrement déterminé par la Direction Départementale de la cohésion sociale (D.D.C.S) détermine l'encadrement pour les enfants d'âge élémentaire à 1 animateur pour 14 enfants. Cependant La commune des Lilas a maintenu l'encadrement à 1 animateur pour 12 enfants.

L'équipe pédagogique de l'accueil Jean Jack Salles se compose :

-D'une directrice BPJEPS secondée par une directrice adjointe diplômée aussi du BPJEPS. Les deux directrices se partagent l'amplitude horaire et les vacances scolaires.

-D'une équipe d'animation composée de 20 animateurs, dont 5 s'occupent uniquement d'enfants porteurs de handicap.
Durant les périodes de vacances scolaires, l'effectif animateur est variable selon le nombre prévisionnel d'enfants accueillis. Le centre de loisirs est un terrain de formation pour les stagiaires BAFA, BAFD…

e) Rôle et missions de la directrice

-La directrice est garante de la sécurité des enfants et de son équipe d'animation. Elle construit et propose le projet pédagogique avec son équipe pour travailler ensemble sur les différents projets.

-Elle doit être à l'écoute de chaque animateur (savoir-faire, compétences, motivations) et doit être disponible vis à vis des projets d'animations, selon son propre arbitre et à condition que les idées soient en conformité avec le projet pédagogique.

-Elle assure le lien avec les familles, développe les partenariats, assure la gestion budgétaire et administrative.

-Elle a un rôle de formation auprès des animateurs et de suivi d'animateurs stagiaires BAFA, la directrice doit servir de médiatrice en cas de conflits entre enfant/animateur et/ou animateur/animateur.

f)Rôle et fonctions de l'animateur. trice

-L'animateur fait partie d'une équipe sous la responsabilité du directeur. (trice), Il doit s'intégrer dans l'équipe de travail. Son investissement auprès des enfants est permanent (c'est un vrai métier) qui nécessite la recherche du renouveau, un investissement conséquent et une perpétuelle remise en question. Il ou elle doit se comporter de façon responsable par une attitude accueillante auprès de toute personne fréquentant les lieux d'activités (enfants, parents, etc...), il doit respecter les lieux collectifs occupés.

-Il ou elle travaille en accord avec le projet éducatif et pédagogique et avec les règles du centre.
-Il ou elle doit faire preuve de solidarité avec l'ensemble de l'équipe d'animation.
-Il ou elle doit respecter l'organisation mise en place par le directeur, prendre la parole en réunion d'équipe, donner son opinion, proposer, échanger et savoir accepter les critiques positives et négatives.
-Il ou elle permet aux enfants d'évoluer dans le cadre du loisir.
-Il ou elle met sa patience, sa disponibilité au service des enfants.
-Il ou elle sait travailler en équipe. Son autonomie lui permet de gérer son temps d'activité.
-Il ou elle doit proposer des activités qui permettent la découverte de choses nouvelles.
-Il ou elle doit informer son responsable de toute absence qui le concerne.

L'utilisation du portable personnel n'est autorisée qu'en cas d'urgence.

g) Les moyens financiers

-Dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les **Caf** soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse (DDCS), en attribuant chaque année une subvention aux villes qui répondent à cette obligation.

-Un **budget pédagogique** est octroyé à chaque structure en fonction de son nombre d'enfants.

h) La formation

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les agents du service périscolaire, elle permet d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer des compétences.
Il existe différentes formations :

- Formation de professionnalisation au 1er emploi
- Formation de professionnalisation tout au long de la carrière
- Formation de perfectionnement
- Formation d'intégration
- Formation personnelle
- Préparation concours ou examen professionnel

Une coordinatrice en charge de la formation sur le service périscolaire, renseigne, propose et sollicite les agents à se former tout au long de leur carrière, mais également à évoluer professionnellement en passant des concours. Les animateurs possèdent pour une grande majorité le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), mais également le PSC1 (prévention et secours civique) diplôme de secourisme.
De nombreuses formations sont dispensées au CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale). Il est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales.

II. FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

a) Modalités d'inscription

La fréquentation du centre de loisirs implique une inscription administrative. Elle a lieu dès l'été, les parents reçoivent à leur domicile une fiche sanitaire. Tout est centralisé de manière à ce que les familles ne remplissent qu'un seul dossier commun pour tous les temps périscolaires et extra-scolaires.

b) Modalité d'accueil

L'accueil de loisirs offre trois possibilités:

- ✓ Matinée avec repas (8h00 jusqu'à 13h30)
- ✓ L'après-midi sans repas (13h30 jusqu'à 16h45/18h45)
- ✓ La journée complète (8h/9h15 jusqu'à 16h45/ 18h45)

Ces formules de demi- journée, sont proposées uniquement les mercredis.
En dehors de ces horaires, les portes du centre sont fermées pour des raisons de sécurité.

c) Protocole d'accueil et arrivée des enfants

Il a pour objectif de **garantir un cadre d'accueil clair et sécurisant**, d'un point de vue physique et affectif, tant pour les enfants et leurs parents, que pour les professionnels.
Il a été établi par le directeur de l'accueil périscolaire, en lien avec son équipe et validé par les responsables du Pôle périscolaire.

Il répond **aux 2 orientations pédagogiques et de vigilance suivantes** :

De manière générale, mettre en place une organisation physique et pédagogique du temps d'accueil, éventuellement progressive sur l'année, qui permette :

- ✓ D'assurer aux enfants un temps de détente et/ou d'activité, dans des conditions conciliant le souci du bien-être et celui de la sécurité ; à cette fin le libre choix des enfants sera toujours privilégié, dans le respect des exigences de sécurité
- ✓ Aux animateurs de pouvoir identifier précisément et aussi rapidement que possible chaque enfant pris en charge sur les temps d'accueil (et dans un second temps leurs parents), avec une attention plus particulière aux premières années de CP et aux nouveaux venus dans les écoles.
- ✓ Aux enfants et leurs parents de d'identifier précisément et aussi rapidement que possible les animateurs.trices *référents avec un trombinoscope à l'accueil dans chaque groupe.*
- ✓ À chaque animateur.trice de savoir exactement, et à tout moment, quels sont les enfants sous sa responsabilité, *liste des participants à un atelier, sans possibilité de changer.*

Accorder une attention particulière à l'organisation spatiale et matérielle de l'entrée/sortie de manière à :

- ✓ Pouvoir filtrer visuellement les passages d'enfants ou d'adultes ; les 2 agents à l'accueil ont une vue permanente sur l'entrée et la sortie, avec une troisième personne qui contrôle

et Limite autant que possible le « stationnement » d'adultes dans les locaux et l'entrée du centre.

- ✓ Vérifier que toute personne venant chercher un enfant en à l'autorisation écrite, et demander, lors du premier passage, une pièce officielle permettant d'attester de son identité.
- ✓ Faire signer le registre de départ à toute personne venant chercher un ou plusieurs enfants, en précisant l'horaire exact (à raison d'une signature par enfant).

Une **attention particulière** est apportée au déroulé précis et à la clarification des responsabilités de chacun lors des **moments de transition**, dans lesquels les enjeux de sécurité sont d'autant plus importants.

a. L'organisation

Le protocole présente les modalités concrètes d'organisation permettant de répondre aux orientations précédentes. Il vient en complément du projet pédagogique de chaque accueil.

❖ Le matin

Les enfants sont accueillis à compter de 8h00 jusqu'à 9h15 au sein de la section élémentaire. Un animateurs référents est présent dès 8h.
Les autres animateurs arrivent par échelonnement de 8h15 à 9h (3 à 4 animateurs.trices dans chaque groupe).

En ateliers : Les enfants sont regroupés dans une même salle en présence de l'animateur référent à l'activité.

Aux toilettes: Les enfants se déplacent en autonomie, en demandant l'autorisation à 1 animateur.

❖ La restauration

La directrice organise la pause méridienne suivant l'effectif des enfants. Le temps de restauration se fait à l'école élémentaire Waldeck Rousseau avec un ou deux services suivant l'effectif des enfants.

Le déplacement se fait à pied par groupe de 30 à 36 enfants maximum, accompagnés de 3 à 4 animateurs référents.

- Le 1er: départ est à 11H15 retour vers 12h20.
- Le 2ème départ à 12h15 avec les enfants partant à 13h30
- Les enfants restant toute la journée sont de retour vers 13h20.

Accueil et inscription des enfants pour la demi-journée après-midi à 13h30 sur le centre Jean-Jack Salles.

- 13h30 départ des enfants à 13h30 qui s'effectue sur l'école Waldeck Rousseau par l'entrée située rue Paul de Kock
- Sur le centre Jean-Jack Salle départ de la sortie pour l'après-midi.
- 14h Les ateliers de l'après-midi débutent

- 16h goûter des enfants dans les salles de leur section d'âge avec leurs animateurs référents.
- Le départ

❖ **Le soir**

- 16h40 les enfants vont dans la cour ou on la possibilité de finir leur activités commencé dans la journée ou d'être en ateliers libres. Déplacements en autonomie en avertissant l'animateur référent.

- A 16H45, ouverture des portes, un directeur et 2 animateurs.trices sont à l'accueil. Leur rôle est de filtrer visuellement les passages d'adultes ; les 2 agents à l'accueil ont une vue permanente sur l'entrée et la sortie, avec une troisième personne qui contrôle et Limite autant que possible le « stationnement » d'adultes dans les locaux et l'entrée du centre.

- Vérifier que toute personne venant chercher un enfant en à l'autorisation écrite, et demander, lors du premier passage, une pièce officielle permettant d'attester de son identité.

- Faire signer le registre de départ à toute personne venant chercher un ou plusieurs enfants, en précisant l'horaire exact (à raison d'une signature par enfant).

A 18h45 : Fermeture de l'accueil. Il reste la directrice et 4 animateurs.trices.

d) En cas d'accident

Les parents sont tenus de fournir la fiche sanitaire, afin de permettre à l'équipe encadrante de trouver toutes les informations nécessaires tels que :

- ✓ Numéros de téléphone des parents
- ✓ Vaccinations
- ✓ Numéro de sécurité sociale
- ✓ Assurance responsabilité civile

Tous ces renseignements permettent aux membres de la direction d'avertir les responsables en cas de fièvre, de chutes, mais surtout de donner tous les renseignements nécessaires en cas d'accident corporel. En effet, toutes ses précisions sont demandées si la direction est dans l'obligation de faire appel aux pompiers ou de transporter l'enfant à l'hôpital.

<u>De plus aucun médicament n'est autorisé à donner aux enfants en cas de fièvre.</u>

e) Participation financière des familles

Les inscriptions aux activités extra-scolaires et périscolaires s'effectuent à l'aide de la fiche sanitaire à remplir et à retourner au Centre de loisirs Jean Jack Salles 10 Avenue du Président Robert Schuman avec la photo d'identité.

Pour les accueils périscolaires du matin, du soir et les études surveillées et l'accueil post-étude, le paiement se fait en fonction d'un forfait mensuel (ou d'un mini-forfait mensuel pour les enfants ayant 4 présences maximum dans le mois) et sont soumis à la tarification du quotient familial.
Pour calculer son quotient, il faut se rendre au service ETE (Education et Temps de l'Enfant) situé square Georges Valbon.
Pour la pause méridienne (cantine) et le centre de loisirs, le paiement dépend du nombre de jours où l'enfant a fréquenté la cantine ou le centre de loisirs.
Les factures sont établies mensuellement, à terme échu et envoyées aux familles au début du mois suivant.

▪ III. LA VOLONTE D'ACCUEILLIR TOUS LES ENFANTS

a) Les P.A.I (protocole d'accueil individualisé)

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- ✓ les régimes alimentaires à appliquer,
- ✓ les conditions des prises de repas,
- ✓ les aménagements d'horaires,
- ✓ les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire, de la Protection maternelle et infantile (PMI), ou le médecin et l'infirmier de la collectivité d'accueil.

Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Il est signé par les différents partenaires convoqués au préalable par le chef d'établissement puis diffusé aux personnes de la communauté éducative concernées.

Le PAI concerne une pathologie ou un trouble constaté pendant l'année scolaire. Sa durée de validité peut donc varier. Il peut être reconduit d'une année sur l'autre et être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie.

Lorsqu'il s'agit d'un PAI alimentaire, il est le plus souvent préconisé par le médecin scolaire, un panier repas qui doit être fourni par la famille pour le repas du midi et le gouter. Dans ce cas, la famille doit fournir tous les éléments qui composent le panier repas de l'enfant (pain, couverts et assiette compris).

b) Accueil des enfants en situation de handicap

L'accueil d'enfants en situation de handicap représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous aux activités de loisirs éducatifs. Il permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant. Le vivre et l'agir ensemble, l'acceptation des différences, la rencontre et l'enrichissement par la mixité des publics font partie intégrante des objectifs pédagogiques du centre de loisirs et des objectifs du projet éducatif porté par la commune.

Même si les modalités d'accueil se font dans les mêmes conditions que pour n'importe quel autre enfant, il nous semble important d'accueillir les enfants en situation de handicap dans des conditions particulières en dédiant un animateur supplémentaire pour chacun d'eux et de les accompagner dans leurs démarches.

C'est la raison pour laquelle Mme THENAULT Vanessa à intégrer notre équipe depuis le mois de septembre 2019. Son rôle consiste à rencontrer les parents, à se familiariser aux particularités de chaque enfant, d'accompagner, de soutenir l'animateur dans ses craintes et à le conseiller.

▪ IV. INTENTIONS PEDAGOGIQUES DE LA STRUCTURE

a) Objectif généraux

Le projet éducatif de la ville concerne l'enfant dans sa globalité. Il comprend l'action éducative et culturelle, tout ce qui contribue à donner les moyens aux enfants de s'insérer dans le quartier, la commune, la société.

Le rôle propre des accueils collectifs de mineurs est « l'éducation aux loisirs ».
Il s'agit d'éduquer l'enfant à la « gestion de ses loisirs », de permettre à l'individu de s'épanouir dans son temps de « non-école ».

L'épanouissement de la personnalité d'un individu ne pouvant être dissocié de la notion de projet, autour duquel se focalise son énergie physique et ses ressources mentales, l'accueil collectif de mineurs aura comme objectifs éducatifs principaux :

- ✓ De rendre l'enfant autonome par la formulation et la réalisation de projets individuels ;
- ✓ De responsabiliser l'enfant par son intégration à des projets collectifs ;
- ✓ De le confronter aux joies et aux contraintes de la vie en collectivité.

L'accueil de loisirs est un lieu collectif qui favorise la socialisation, un lieu éducatif qui facilite le développement individuel de l'enfant.
L'accueil de loisirs est également un lieu d'accueil et de valorisation des enfants à travers des loisirs.

b) Les objectifs généraux communs à chacun des groupes sont les suivants :

Considérer l'enfant dans sa globalité avec ses spécificités et tendre à respecter son rythme.

- ✓ Favoriser les projets visant à développer la participation des enfants dans une dynamique de coopération.

Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie

- ✓ Le désir de chaque enfant est de devenir grand, dans le sens d'être autonome. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à son rythme (à chaque étape de son enfance puis de son adolescence, on progresse vers d'avantage d'autonomie).

- ✓ Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs. Nous pensons que l'apprentissage de la citoyenneté passe par le « faire ensemble ». C'est pourquoi nous souhaitons donner la possibilité aux enfants de coopérer autour de projets, ou chacun peut trouver sa place. Au cours des mercredis et des vacances scolaires, les équipes d'animations proposent aux enfants plusieurs activités. Ainsi l'enfant a le choix de s'inscrire sur l'une ou l'autre des activités proposées. Les enfants devront l'assumer et le respecter, afin de ne pas casser la dynamique des animations mises en place.

C. Organisation des groupes

Nous orientons notre travail dans une démarche de projets « d'animation » par groupe d'âge

BLEU : CP

Comme chaque année, les cinq animateurs.trices du groupe des Bleus constatent que les premiers mois de leur arrivée, les enfants ont des difficultés à se repérer dans l'espace et dans le temps, ils ont également des difficultés d'attention et d'écoute.
A partir de ces constats les animateurs se sont fixés des objectifs à moyen terme :

- ✓ L'appropriation des espaces intérieurs et extérieurs
- ✓ La favorisation de moments d'échanges et d'écoute dans le groupe
- ✓ L'adaptation spatio-temporelle

Une fois cette adaptation terminée, les animateurs du groupe travailleront et proposeront diverses activités en lien ou pas avec le thème de l'année.
Le véritable enjeu qui consiste à mettre l'enfant dans une situation d'apprentissage, est de le confronter à de nouveaux défis au travers desquels il pourra gagner en autonomie.

ROUGES : CE1 – CE2

Nous avons constaté que les enfants de CE2 avaient du mal à trouver leur équilibre avec le groupe des violets (CM1-CM2). En effet, ce groupe accueillait entre 90 et 100 enfants. Malgré un espace suffisant, l'enfant de CE2 traverse un âge charnière où il manifeste une capacité d'autonomie grandissante, mais ils ressentent encore un besoin de sécurité, de protection et d'appartenance (tant sur les plans affectif et psychologique que physique), tandis que les enfants de 10 à 11 ans sont attirés par les défis, les aventures, les découvertes et les sensations fortes.
C'est les raisons pour laquelle, après plusieurs concertations avec l'équipe nous avons décidé de restructurer les groupes, en réunissant les CE1 avec les CE2. De plus pour nous permettent d'accueillir ce grand groupe (70 enfants environs) avec une équipe d'encadrant au nombre de 6 , nous avons réorganisé leur accueil dans les salles du rez-de-jardin.

VIOLET : CM1- CM2

Les 6 animateurs.trices accueillent maintenant les enfants dans l'atrium (1er étage). En effet, comme les enfants de CE2 ont été regroupés avec les CE1 le nombre de ce groupe a énormément baissé (entre 40 et 45 enfants environ).
Les encadrants de ce groupe sont désireux de maintenir l'objectif général qui est d'instaurer une relation de confiance avec les enfants, en les responsabilisant à travers différentes activités qui favoriseront l'autonomie.

d) Thème de l'année

Le thème de l'année est : **la France**

Il nous semble que les enfants ne connaissent pas toujours notre cher Pays dans lequel ils grandissent et évolue. En effet, quand ils partent en vacances les enfants vont au bord de la mer, à la campagne où à la montage.

Nous chercherons à ce que les enfants découvrent certaines richesses de la France.

Nous tenterons de leur faire découvrir une partie des symboles, des objets, des monuments, qui représente la France.

Il nous semble important de développer pour les enfants la découverte de notre pays, par l'intermédiaire de différents supports tels que :

- ✓ La tour Eiffel
- ✓ L'arc de triomphe
- ✓ Le drapeau français
- ✓ Chanson La Marseillaise
- ✓ La Marianne
- ✓ Le Coq
- ✓ Les régions
- ✓ Les costumes
- ✓ La cuisine
- ✓ Le chant

e) Activités proposées

- ➢ **Arts plastiques :**

La pratique d'activités manuelles, permet aux enfants d'agir avec leurs mains sur la matière, les matériaux et en se servant d'outils. Ainsi ils pourront créer ou fabriquer divers objets.
En faisant de la peinture, du modelage, réaliser des œuvres communes ou individuelles pour le projet et les évènements ponctuels comme Halloween, Noël, Pâques etc…

- ➢ **Jeux de société :**

Dans notre société ou prime l'individualisme et le repli sur soi, les jeux de société nous proposent un mode de rencontre très particulier et très riche. Ils permettent de rencontrer l'autre d'une manière ludique, de développer la mixité mais surtout de partager un moment joyeux et d'échange.

Le jeu de société permet aux enfants d'observer, d'analyser et de mémoriser et les aide à améliorer leur sens de la logique et à élaborer des stratégies.

- **Jeux et sports collectifs** :

Tout au long de l'année, différents jeux sportifs seront proposés par les animateurs (trices), tant dans les temps formels qu'informels. Les enfants qui sont très demandeurs, pourront développer leurs aptitudes motrices, tester leur esprit d'équipe, leur habileté, le respect de l'adversaire et de ses coéquipiers, de l'arbitre et de la règle du jeu, d'adopter des attitudes d'écoute et de contrôler leurs émotions dans diverses situations.

- **Atelier Maquette**

Les techniques de la bande plâtrée et du papier mâché seront utilisées afin de réaliser des éléments en volume tel qu'un coq de grande taille.
La construction de maquettes permet de comprendre les notions d'échelle, de proportions et de perspective.
Ainsi les enfants auront la possibilité de fabriquer des maquettes avec de la pâte durcissant telles que : village français, différents sujets du moyen-âge représentant divers métier d'antan etc...

- **Atelier culinaire**

L'atelier culinaire remporte un grand succès chaque année auprès des enfants. Le projet « **Bienvenue dans notre cuisine** » aura pour but de faire découvrir aux enfants les grands classiques de la pâtisserie Française. En apprenant des techniques de cuisine classique telles que : la pâte feuilletée, brisée, pâte sucrée, crème pâtissière etc…mais aussi les différents ustensiles.
Apprendre à cuisiner en groupe, et intégrer les valeurs essentielles du partage et de la convivialité, constitue un véritable outil d'éducation pour les enfants. Il rassemble plaisir et apprentissage.
Cuisiner, c'est faire appel à tous les sens : le goût, le toucher, l'odorat. C'est apprendre les dosages et les proportions.
De plus, une fiche de recette sera élaborée à chaque séance avec les enfants afin de réaliser un grimoire de cuisine.
Les enfants devront connaître et appliquer les règles d'hygiènes :

- ✓ Se laver les mains avec du savon.
- ✓ Laver les tables
- ✓ Utiliser les instruments de cuisine propres.

- **Atelier danse**

La danse est une organisation intentionnelle des mouvements du corps dans l'espace et le temps. Cela réclame une utilisation de l'énergie et possède une valeur propre esthétique d'expression, d'évocation et de communication.
Au travers ce projet les enfants aborderons plusieurs notions telles que :

- ✓ Utiliser la musique et la danse pour amener l'enfant à développer ses capacités physiques et mentales.
- ✓ Amener l'enfant au plaisir de l'expression par la danse.
- ✓ Travailler sur l'expression, l'interprétation, le jeu de rôle.

- **Atelier Jardinage**

Le jardinage constitue une excellente initiation au travail individuelle et collectif. Les jardiniers « en herbes » peuvent très concrètement visualiser les fruits d'un travail bien conduit. Les enfants apprendront à se responsabiliser dans les différentes tâches que cela implique.

L'utilisation du jardinage à des fins pédagogiques est un excellent outil d'éducation à la citoyenneté, qui permet d'appréhender concrètement des questions liées au respect de l'environnement et des écosystèmes. Enfin, il permet, dans le cadre d'un projet collectif qui exige patience, attention, coopération….de développer des savoir-êtres qui concourent à l'épanouissement des enfants.

f) La kermesse

C'est la grande fête du centre de loisirs qui a lieu chaque année sur un samedi après-midi de juin. C'est l'occasion de faire découvrir aux parents les différentes activités confectionné par les enfants tout au long de l'année. De plus, les équipes mettent en place de nombreux stands en lien avec le thème. Une scène est installée afin de proposer au public de découvrir différentes danses et chansons dont les enfants en sont les vedettes.

g) Le projet d'été

Les vacances d'été sont un moment particulier, à la fois charnière car l'enfant se sent souvent grandir d'une année à ce moment (juste avant la rentrée) et à la fois riche de nouvelles expériences, de nouvelles rencontres.

Cela est également le cas pour l'équipe pédagogique qui peut établir un projet cohérent et original sur une durée déterminée de deux mois.
Ainsi, il peut être possible d'insister sur certains aspects du projet général à l'année, d'en développer de nouveaux pour l'année à venir, et enfin de proposer des objectifs spécifiques aux vacances de juillet et août.
C'est dans cette démarche que l'équipe pédagogique a fait ressortir trois grands axes de réflexion qui guideront son travail pendant l'été.

- ✓ Passé de bonnes vacances heureuses et marquantes.
- ✓ Vivre dans un climat d'égalité et d'émancipation collective.

L'environnement du centre de loisirs appartient à ceux qui y vivent. C'est dans cette optique que nous aurons une réflexion constante quant à l'aménagement le plus optimal possible.
Pour cela une pataugeoire est installée, des tables et des chaises sont aménagées dans la cour afin de profiter des temps d'activités en extérieur et pour la prise du goûter. Durant ces deux mois, des sorties baignades ont lieu ainsi que des activités à dominante plein air.

- ❖ **Nuitées au centre**

L'été est l'occasion de percevoir le centre différemment, pour cela chaque semaine nous organisons des nuitées sous tentes au cours desquelles les enfants cuisinent quelques bons petits plats, font des barbecues et participent à des veillées.
Tout est mis en place afin de faire passer aux enfants de bonnes vacances.

❖ **Mini-séjour à la base de loisirs de Champs sur Marne**

Chaque année nous organisons des mini-séjours (du lundi au vendredi) à Champs sur Marne au mois de juillet et au mois d'août.
En effet, L'Union française des œuvres laïques d'éducation physique, est une association loi de 1901 et la première fédération affinitaire multisports de France.

Cette association, à en gestion la base de loisirs de Champs sur Marne depuis 2 ans et accueille tous les centres de loisirs du département.
Elle suggère un choix d'activités éducatives et ludiques. Dans ce cadre d'exception, se conjuguent les notions de découverte, d'action et de plaisir. C'est l'occasion pour les enfants de l'accueil de loisirs de sortir du cadre habituel pour se retrouver dans un environnement naturel propice à de nouveaux apprentissages tel que :

- ✓ Le canoë kayak
- ✓ La voile
- ✓ Trampoline
- ✓ Tir à l'arc
- ✓ Vélo
- ✓ Roller

h) Partenariat associatifs:

Cette année nous travaillerons de nouveau avec différentes associations qui permettront un échange de savoirs et une collaboration plus étroite avec différentes associations de la ville. L'occasion de s'enrichir du savoir de chacun aux travers les ateliers qui seront proposés les mercredis de l'année et durant les petites vacances scolaires. Cela concernera les enfants du groupe des grands (CM).

Le mercredi :

- Billard de la comète 10h30 à 12h
- Jeux de mots (Slam) 14h à 16h
- Centre culturel (théâtre dansé) 1 fois par mois de 14h à 16h
- Tennis de table.
- Langue des signes

Les petites vacances scolaires :

- Les savants fous 14h à 15h30
- L'atelier du singe 14h à 16h

i) Passerelles avec la Jeunesse:

Cette année nous organiserons une passerelle avec le service jeunesse de la Ville. Elle a pour but de familiariser les futurs collégiens du centre au service jeunesse. Tout au long de l'année des rencontres seront proposées aux enfants afin qu'ils appréhendent moins leur arrivée sur ce service.

▪

▪ IV. PROJETS TRANSVERSAUX ET TEMPS FORTS

En plus des projets émanant des équipes, d'autres incontournables viennent s'ajouter chaque année sur des thèmes menés sur l'ensemble des sites périscolaires et du centre de loisirs.

a) Les Droits de l'enfant

L'Education à l'Egalité filles-garçons aboutit à un après-midi festif qui rassemble en centre-ville (généralement le préau d'une école) différents services de la ville enfance-jeunesse pour faire de ce moment une rencontre où se conjuguent jeux, démonstrations, projections.

b) Semaine du handicap

C'est l'occasion de proposer aux enfants des ateliers ludiques de sensibilisation au handicap, des lectures dans le noir ayant comme objectifs de provoquer une prise de conscience de ce que peuvent vivre au quotidien les personnes atteintes de déficience physique et d'ouvrir la parole sur le sujet.

c) Développement durable

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »
G.H. BRUNTLAND – O.N.U. 1987

Afin d'assurer la cohérence d'une démarche d'éducation à l'environnement, au développement durable, la prise de conscience chez les enfants et les adultes, doit être assurée à la fois dans : les actions éducatives, la vie quotidienne du centre, la dimension collective.
Il s'agit aussi de recyclage et plus largement de transformer un objet en lui redonnant un autre aspect, une autre « vie ». Chaque année une exposition est organisée dans le hall de la mairie afin de mettre en valeur le travail des enfants réalisé sur ce thème.

Le recyclage est un procédé de traitement des déchets qui permet de réintroduire des matériaux qui composaient un produit similaire arrivé en fin de vie tel que le carton, bouteille, palette etc..

Depuis plusieurs années, le centre de loisirs met en œuvre un ensemble de démarche et de geste éco-citoyen. Afin de permettre aux enfants de comprendre l'importance du recyclage des déchets et l'intérêt pratique de celle-ci. Cet atelier leur permettra de fabriquer divers objets utile dans leur quotidien mais surtout de sensibiliser les enfants au développement durable.
Ainsi en réemployant des produits usagé afin de leur donner une seconde vie, permettra aux enfants de faire du neuf avec du vieux.

d) Les Lilas sur sport

Il s'agit dans cette initiative de mettre en place des jeux et sports entre enfants sur les temps périscolaires (midi-soir-centre de loisirs). Cet évènement se déroule du lundi au vendredi avec les enfants qui fréquentent ces temps d'accueils.
Par conséquent, chaque établissement organise le même jour des ateliers sportifs autour des thèmes suivants : Jeux d'opposition, jeux de coopération, jeux d'adresse, relais, sensibilisation handisport.

▪ V. LA PLACE DES PARENTS

a) Information et échange

Nous sommes conscients que rien ne pourra se faire, pour favoriser pleinement l'épanouissement de l'enfant, sans une interaction avec les parents.

L'accueil de loisirs travail au développement d'une véritable communication en direction des familles.

- ✓ Espace information à l'entrée du centre, affichage régulier selon les informations à transmettre
- ✓ Affichage des horaires du centre, des menus de la semaine
- ✓ Un panneau extérieur est situé à l'entrée du centre ou sont affichés les différents projets : éducatif, pédagogique, le règlement du centre, le nom et numéro de téléphone de la directrice, les horaires de ramassage du car municipal ainsi que les menus.

Toutes cette communication est mise en place afin d'informer et d'aider les parents à se diriger sur notre structure, nous aspirons à susciter chez eux un réel intérêt pour ce qui se passe dans le cadre de vie de leurs enfants à l'intérieur de centre de loisirs.

Les lilasiens reçoivent à leur domicile le journal local « le petit Lilasien ». Une rubrique peut être réservée au centre de loisirs, elle informe les parents sur les sorties, les fêtes, les spectacles etc…

Depuis plusieurs années nous mettons régulièrement des informations en ligne. En effet, le blog a comme objectif de donner une information récente que ce soit sur le quotidien ou l'évènementiel. C'est un moyen de garder une mémoire des actions consultables par toutes les familles grâce à la fonction d'archives mensuelles contenues dans celui-ci.
Ce site internet est réactualisé en fonction d'évènements tout au long de l'année, on peut aussi y trouver les projets pédagogiques, les bilans, mais aussi les organisations des temps périscolaires.

b) Premier pas au centre de loisirs

Depuis cette année, des journées « premiers pas au centre de loisirs » ont été organisées le samedi et lundi de la rentrée. Le but : permettre aux nouveaux arrivants sur la ville de découvrir les locaux du centre de loisirs, connaître son fonctionnement et répondre aux éventuelles questions.

c) Ateliers portes ouvertes

Pour la seconde année, un atelier original pour les familles sera proposé sur les vacances scolaires, « L'atelier des familles ». En effet, il a été créé pour que les parents partagent un moment ludique et festif avec les enfants tout en participant aux activités proposées par les animateurs (rices).
C'est l'opportunité pour eux de dialoguer avec les équipes, de découvrir l'ambiance du centre, le savoir-faire des animateurs, et de finir ses moments conviviaux en goûtant avec les enfants.

▪ VI. EVALUATIONS

a) Réunions d'équipe

De façon hebdomadaire, l'équipe d'animation se retrouve tous les mardis matins, afin de préparer la journée du lendemain, d'échanger des informations, de se concerter et de se coordonner sur la manière de mener les animations et les interventions.

Pour les vacances scolaires deux réunions ont lieu les deux jeudis matins qui précèdent les vacances. Elles ont pour objectif la mise en place des plannings d'animations, la définition du rôle de chacun, faire un point sur la réglementation en vigueur et la répartition des animateurs dans chaque groupe d'âge pour préparer les activités qui seront proposées, d'organiser leurs journées et les sorties.

Après chaque période de vacances une réunion est aussi organisée afin d'évaluer les actions menées.

b) Les évaluations

L'évaluation journalière : elle se fait quotidiennement au moyen du cahier de bord (type d'activités, fréquentation des enfants …)

L'évaluation collective : Un temps de discussion au sein de l'équipe lors des réunions.

- ✓ On y parle du vécu, du déroulement
- ✓ On soulève les problèmes rencontrés, on analyse
- ✓ On fait le point sur les journées à venir
- ✓ Les informations provenant du service sont communiquées

L'évaluation individuelle : Elle s'effectue entre le responsable du centre et l'animateur, sur des temps de travail formel. C'est un moment de dialogue qui permet :

- ✓ De faire préciser, par l'évaluateur, ses missions et tâches précises
- ✓ De connaitre l'appréciation de ses résultats professionnels et sa façon de servir pour l'année écoulée
- ✓ De formuler des souhaits en termes de formation, d'évolution de carrière, de mobilité mais aussi de suggestions sur le fonctionnement du service

Cette évaluation permet également de favoriser le dialogue avec l'agent évalué, d'apprécier les résultats de l'année écoulée par rapport aux objectifs fixés et de recueillir les souhaits de l'animateur.

- **VII. ANNEXE : Complément Victor Hugo**

ACCUEIL DE LOISIRS VICTOR HUGO

TEMPS DU MERCREDI

COMPLEMENT PROJET PEDAGOGIQUE

2019/2020

N° d'habilitation : 0930022AP000719-E01 (maternelle et élémentaire)

Directrice et directeurs :

GHOUABECHE Christine (élémentaire)
BOISSEAU Alexis (Maternelle)

Directrice adjointe Victor Hugo

MALOU Deborah

SOMMAIRE

1. Moyens humains 3

2. Inscription 3

3. Modalités d'accueil 3

4. Modalités de vie des enfants 4

5. Les activités proposées 4

6. Mode d'évaluation. 5

7. Journée type 5

8. Rôles et responsabilités de l'équipe 6

9. Accueil des enfants porteurs de handicap 7

I. PRESENTATION DE L'ECOLE

L'école Victor Hugo est une structure mixte qui accueille des enfants de section maternelle et élémentaire.

La section maternelle se compose de 4 classes et celle d'élémentaire de 5 classes. L'ensemble des classes est réparti sur les 4 étages du site.

A. Descriptif des locaux

Les locaux périscolaires mis à disposition sont :

- ✓ 1 salle périscolaire « accueil de loisirs »
- ✓ 1 salle « arts plastiques »
- ✓ 1salle « Bout'chou »
- ✓ 1 cour élémentaire située sur le toit
- ✓ 1 cour maternelle avec une structure de jeux
- ✓ 1 groupe sanitaire dans la cour élémentaire
- ✓ 1 groupe sanitaire dans la cour des maternels
- ✓ 1 self et la salle de restauration
- ✓ 1 groupe sanitaire à proximité du self
- ✓ 1 bureau pour la direction périscolaire
- ✓ 1 gymnase
- ✓ 1 dortoir
- ✓ 1 salle BDC

Le centre de loisirs Victor Hugo accueille le mercredi en période scolaire les enfants à partir de 3 ans (et ceux de 2 ans et demi à partir de leur entrée l'école), ainsi que les enfants d'âge élémentaire.

Le retour à la semaine de quatre jours n'a pas impacté l'ouverture de cette structure car elle est toujours très fréquentée le mercredi. Pendant les vacances scolaires, le centre Jean Jack Salles redevient l'unique accueil de loisirs.

1. Moyens humains

L'équipe pédagogique se compose de :

Une directrice adjointe BPJEPS et une équipe d'animation composée de 16 animateurs et animatrices.

Cette équipe est formée uniquement pour les mercredis. Pendant les vacances scolaires, les animateurs et animatrices sont de retour sur l'accueil Jean Jack Salles car cette structure, plus grande, accueille tous les enfants de la ville durant cette période.

L'équipe d'animation élémentaire se compose de 5 animateurs et animatrices diplômé(e)s BAFA et d'animateurs et animatrices permanent(e)s pour compléter l'équipe en place selon les besoins. L'équipe ne fonctionne pas en groupe d'âge au vu du nombre peu important d'enfants.

L'équipe d'animation maternelle se compose de 10 animateurs et animatrices diplômé(e)s BAFA. Elle fonctionne par groupes d'âge pour mieux s'adapter aux spécificités de chacun.

2. Inscriptions

La fréquentation du centre de loisirs implique une inscription administrative. Elle a lieu dès l'été, les parents reçoivent à leur domicile une fiche de renseignements. Tout est centralisé de manière à ce que les familles ne remplissent qu'un dossier commun aux temps périscolaires et extrascolaires. Aucune réservation n'est requise ensuite pour fréquenter le centre de loisirs.

3. Modalité d'accueil

L'accueil de loisirs offre trois possibilités:

- ❑ Matinée avec repas (8h/9h15 jusqu'à 13h30)
- ❑ L'après-midi sans repas (13h30 jusqu'à 16h45/18h45)
- ❑ La journée complète (8h/9h15 jusqu'à 16h45/18h45)

4. Modalité de vie des enfants

L'accueil de loisirs est un espace éducatif, un lieu de découverte et de socialisation où les enfants s'épanouissent pleinement tout au long de l'année.
L'accueil de loisirs Victor Hugo ne fonctionne pas en groupe d'âge pour la section élémentaire, contrairement à l'accueil de loisirs Jean Jack Salles. Après l'accueil des enfants, un choix d'activités leur est proposé.

Les activités proposées sont diverses et variées :

- Travaux manuels : dessin, peinture, bricolage, cuisine, modelage…
- Ateliers d'expression : théâtre, danse, musique- chant, bibliothèque...
- Ateliers jeux et jouets : lego, jeux de société, baby-foot, ludothèque....
- Sorties : parc, forêt, cinéma, théâtre, monuments et musées parisiens….

Le thème cette année est ***la France*** en section élémentaire
Le thème choisi va permettre à l'équipe de travailler autour de l'histoire, mais aussi des différentes spécificités de notre territoire (montagne, campagne, mer, les îles françaises, certains monuments de Paris etc...) cela permettra d'amener les enfants à effectuer des créations originales, avec diverses techniques basées principalement sur le recyclage.

Voyage dans le temps en section maternelle.
En maternelle, nous travaillerons notamment à la fabrication d'outils qu'utilisaient les premiers hommes, atelier peindre à la façon des hommes préhistoriques, cadre en forme d'os, Château fort en carton, tour Eiffel en carton plume, une machine à remonter le temps et

nous aborderons également les années 60/ 70, le disco, le pop art, le premier homme à marcher sur le lune, bref un vaste programme.

Les différents projets proposés par l'équipe ont pour objectif d'apporter aux enfants :

- La soif de découverte et l'ouverture d'esprit
- Une stimulation de leur imaginaire et de leur créativité
- Le travail de différents matériaux

A travers ces objectifs généraux, plusieurs objectifs sous-jacents comme favoriser l'autonomie de l'enfant, améliorer sa motricité fine, développer son attention, sa concentration, apprendre le travail en équipe.

Chaque atelier véhiculera un message qui portera à réflexion.
De plus, l'épanouissement de la personnalité d'un individu ne pouvant être dissocié de la notion de projet, en concentrant son énergie physique et ses ressources mentales, la section élémentaire aura comme objectifs éducatifs :

- ✓ De rendre l'enfant autonome par la formulation et la réalisation de projets individuels.
- ✓ De responsabiliser l'enfant par son intégration à des projets collectifs.
- ✓ De le confronter aux joies et aux contraintes de la vie en collectivité.

Atelier jardinage
Depuis plusieurs années l'atelier jardinage rencontre un réel succès auprès des enfants. Il constitue une excellente initiation au travail individuel et collectif.
Le jardinage permettra aux enfants de s'enrichir et de s'épanouir comme citoyens dans le respect et la connaissance de la nature mais aussi au recyclage. En effet, les enfants auront l'occasion de confectionner un bac à plantes avec la récupération de palettes en bois.
De plus, ce projet nous permet de travailler en partenariat avec le service des parcs et jardin de la ville qui nous conseille et nous aide à entretenir le potager lors des vacances scolaire. Quand cela leur est possible il nous fournisse aussi des plantes florales.

Partenariat associatif

Cette année, les enfants des grandes sections (CE-CM) auront la possibilité avec les associations de la commune d'être initié au billard et au ping-pong.

- Associations billard de la comète : 10h30-12h
- Tennis de table ; 14h30-15h30
- Informatique

Les moyens et grands maternels auront l'occasion de faire des ateliers de découverte musicale avec l'association *« A vos cordes frottez »*
De découvrir des jeux différents de ceux avec lesquels ils ont l'habitude de jouer avec l'association *« Jeux dés en bulles »*
Et de s'initier à différentes disciplines du cirque avec *« l'école du Cirque Electrique. »*

6. Modes d'évaluation :

L'évaluation journalière : elle se fait quotidiennement au moyen du cahier de bord (type d'activités, fréquentation des enfants …)

L'évaluation collective : Un temps de discussion au sein de l'équipe lors des réunions.

- On y parle du vécu, du déroulement
- On soulève les problèmes rencontrés, on analyse
- On fait le point sur les journées à venir
- Les informations provenant du service sont communiquées

L'évaluation individuelle

Elle s'effectue entre la responsable du centre et l'animateur et ou l'animatrice, sur des temps de travail formels et dans le déroulement de l'année. On aborde :

- Elle suit l'évolution de projets spécifiques
- Elle rappelle le travail de chacun, son rôle, son investissement
- Elle parle des relations avec les enfants, l'équipe, les familles.

7. Journée type

8h00 – 9h15
Inscription des enfants, les parents consultent le tableau d'activités ainsi que les panneaux d'informations.
Les enfants sont accueillis dans leur groupe. Selon leurs choix et leurs affinités, ils se répartissent dans les différents coins.

9h15
Fermeture des portes.
Les enfants sont comptés dans leur groupe respectif, les animateurs et animatrices effectuent les différentes listes de piscine et de sorties.

09h30
Les animateurs et animatrices présentent et proposent leurs activités pour la matinée à leur groupe (les enfants choisissent, les animateurs s'adaptent à la demande). Déroulement des activités, sorties et piscine.

11h00
Temps informel. Utilisation des salles d'activités ou jeux dans la cour.
Préparation au repas (toilette, lavage des mains)

11h30
1er service de cantine. Temps informel dans la cour ou les salles pour les autres.

12h30
2ème service de cantine. Temps informel dans la cour ou les salles pour les autres.

13h00
Sieste pour les petits et tous ceux qui ont encore besoin de dormir.
Temps calme pour les autres sections.

14h00
Réunion (même principe que le matin) Début des activités.

15h45
Fin des activités et préparation au goûter (toilette, lavage des mains)

16h00
Goûter

16h45 – 18h45
Accueil des parents et adultes venant chercher les enfants
Pour la fin de la journée, comme le matin, les enfants sont répartis dans les différentes salles, suivant leur choix (coloriages, jeux, contes).
Ils ont également la possibilité de jouer dans la cour lorsque le temps le permet.

La gestion des PAI reste la même que sur J.J SALLES

L'accueil d'enfants en situation de handicap représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous aux activités de loisirs éducatifs. Il permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant. Le vivre et l'agir ensemble, l'acceptation des différences, la rencontre et l'enrichissement par la mixité des publics font partie intégrante des objectifs pédagogiques du centre de loisirs et des objectifs du projet éducatif porté par la commune.

Même si les modalités d'accueil se font dans les mêmes conditions que pour n'importe quel autre enfant, il nous semble important d'accueillir les enfants en situation de handicap dans des conditions particulières en dédiant un animateur supplémentaire pour chacun d'eux et de les accompagner dans leurs démarches.

Depuis le mois de septembre 2019 Mme THENAULT Vanessa (éducatrice spécialisée) à intégrer notre équipe. Son rôle consiste à rencontrer les parents, à se familiariser aux particularités de chaque enfant, d'accompagner, de soutenir l'animateur ou l'animatrice dans ses craintes et à les conseiller.

Pour un meilleur suivi, les enfants en situation de handicap sont depuis la rentrée tous accueillis sur le centre Jean-Jack salles. Ces derniers sont accompagnés par un animateur ou une animatrice qui leur est dédié(e). Le taux d'encadrement est alors abaissé à un adulte par enfant, qui bénéficie d'une formation spécifique de 3 jours.

Afin de favoriser des conditions d'accueil de qualité, et adaptées à l'enfant et sa vie au sein du groupe, un temps d'échange est organisé tous les mardis matin avec Mme THENAULT.

Les objectifs pédagogiques sont différents selon le handicap de l'enfant mais ils visent avant tout à permettre à l'enfant de s'intégrer au mieux à son groupe, de le faire participer à un maximum d'activités et de sorties (si possible à l'ensemble) en les adaptant. Le but étant de développer son autonomie et de le faire participer autant que possible à la vie en collectivité.